



# ARCHÉO-QUÉBEC

LE RÉSEAU DE LA DIFFUSION  
DE L'ARCHÉOLOGIE

## ADDENDA

Mémoire pour le renouvellement de la politique culturelle  
du Québec 2016

Présenté par  
**Archéo-Québec**  
350, Place-Royale  
Montréal, Qc, H2Y 3Y5  
[www.archeoquebec.com](http://www.archeoquebec.com)

Jeudi 25 août 2016

Afin d'accompagner le ministère de la Culture et des Communications dans ses orientations, Archéo-Québec souhaite apporter des précisions ou ajouts au mémoire déposé le 8 avril 2016 et ainsi soulever des éléments fondamentaux de réflexion et des recommandations importantes.

- L'archéologie est, par définition, un patrimoine menacé. Lorsqu'elle est ignorée en amont de tout projet affectant le sol, ce qui est régulièrement le cas, l'archéologie est une mémoire collective qui risque de disparaître à tout jamais. Il importe donc de la protéger et de la traiter en fonction de sa vulnérabilité et du fait que les actions qui la touchent ont invariablement un impact irréversible ;
- L'archéologie possède la faculté unique de corroborer des pans de notre histoire par des témoins matériels tangibles. Elle représente une occasion remarquable de parler de notre passé et malgré son caractère discret, voire caché, elle est fortement identitaire ;
- La protection de la richesse archéologique ne signifie pas systématiquement conservation et mise en valeur coûteuse. De nombreux mythes alimentent actuellement une crainte à l'égard de l'archéologie, nuisant ainsi à sa pleine protection et sa pleine contribution à notre culture. Il importe d'agir pour changer les perceptions négatives au regard de cette discipline culturelle et scientifique ;
- L'ignorance ou l'évitement du patrimoine archéologique (qui mène à la destruction de sites) n'est assurément pas une voie d'avenir pour une politique culturelle durable ;
- En conséquence, un resserrement des exigences législatives et réglementaires envers tout intervenant susceptible d'affecter le sol est nécessaire. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme devrait notamment être précisée et renforcée ;
- Les ministères et sociétés d'État doivent agir de façon exemplaire suivant les orientations de la politique culturelle renouvelée, alors que les MRC et les villes doivent être responsables de la réalisation d'études de potentiel archéologique sur leur territoire, de les maintenir à jour et d'en traduire les conclusions dans leurs schémas d'aménagement ;
- Dans un contexte de responsabilisation accrue des instances locales et régionales, ces changements doivent s'accompagner d'actions de formation et de sensibilisation des intervenants concernés afin d'assurer leur acceptabilité, leur mise en application et la protection ultime de la richesse archéologique ;
- Archéo-Québec souhaite poursuivre son action visant à accompagner les municipalités et MRC dans leurs démarches de gestion archéologique ;
- Un processus archéologique complet et justifiant l'apport de fonds publics doit toujours considérer l'étape de diffusion et de mise en valeur auprès du public ;
- L'appréciation et l'appropriation publique de l'archéologie sont les clés de voûte qui justifieront sa protection et favoriseront la responsabilisation citoyenne. S'en suivra une pression positive sur les décideurs, assurant ainsi une meilleure cohérence globale ;
- L'archéologie de demain mérite d'être intégrée et d'inspirer tous les champs de la culture : l'architecture, les arts visuels, les créations numériques, la littérature, etc. C'est par l'accomplissement d'un processus archéologique rigoureux et complet (incluant la diffusion et la mise en valeur) que cela est possible. Qualité de vie, appartenance, apport économique et vitalité culturelle en seront les résultantes.